



www.gruyerepaysdenhaut.ch

Plantes exotiques envahissantes

Guide pratique

Table des matières

De bonnes raisons d'agir	1
Directives et bases légales	2
Élimination	3
Ailante glanduleux.....	4
Ambroisie à feuilles d'armoise	5
Berce du Caucase.....	6
Buddléia de David.....	7
Impatiente glanduleuse	8
Laurier-cerise (laurelle)	9
Lupin à folioles nombreuses	10
Renouée du Japon	11
Robinier faux-acacia	12
Sénéçon du Cap.....	13
Solidage du Canada.....	14
Solidage géant.....	16
Vergerette	15
Vigne vierge.....	16
Topinambour	17
Plantes indigènes invasives et problématiques.....	18-19
Des plantes invasives dans mon jardin, que faire ?	20
Planter des arbustes indigènes.....	21

IMPRESSUM

©2025 Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

Autrices : Marie Gallot-Lavallée et Cindy Ramel

Communication : Christelle Grangier

Graphisme : Agence Parallèle, Bulle

Dessins : Laurent Willenegger

Photos : Matthias Baltisberger, Rudolf Büchi, Yann Clavien, Patrice Descombes, Florian Dessimoz, Albert Krebs, Parc Gruyère Pays-d'Enhaut



Buddléia de David (p.7)

De bonnes raisons d'agir

Les plantes exotiques, appelées néophytes, sont des espèces introduites en Europe, intentionnellement ou non. Si la plupart ne posent pas de problème – comme le tournesol, le marronnier ou la tomate –, certaines se propagent dans les milieux naturels au détriment des espèces locales.

Les plantes exotiques envahissantes entraînent la disparition de la végétation naturelle ainsi que de la faune qui y est associée. En plus des effets négatifs sur la biodiversité, ces plantes peuvent causer des problèmes à l'agriculture (intoxication du bétail, plantes adventices), à la santé publique (allergies, brûlures), au rajeunissement forestier et à l'économie ou encore à la gestion des talus de route et des berges de cours d'eau. Tous cela implique aussi des coûts importants pour la collectivité..

Directives et bases légales

La Confédération a publié une liste noire des plantes exotiques envahissantes regroupant les espèces causant des dommages importants, prouvés au niveau de la biodiversité, de la santé de l'économie. Toutes les plantes présentées dans ce guide en font partie. L'utilisation de certaines de ces espèces est réglementée par les ordonnances fédérales sur la protection des végétaux (OPV ann. 6) et sur la dissémination dans l'environnement (ODE). **Par exemple, il existe une obligation légale d'annoncer la présence d'Ambroisie à feuilles d'armoise, ainsi que de lutter contre cette plante dangereuse pour la santé humaine.**

La version révisée de l'ODE, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2024, définit une sélection d'espèces soumise à une interdiction d'utilisation.

Elle précise l'interdiction de toute activité intentionnelle impliquant ces plantes (ann. 2.1) et publie une liste de plantes qu'il est interdit de mettre en circulation, par exemple par la vente ou le don (ann. 2.2).

Il existe d'autres loi et règlements cantonaux et communaux qui peuvent être plus restrictifs en matière d'utilisation de néophytes envahissantes.

Notons encore qu'en zone agricole, l'invasion de néophytes est un motif de retrait de paiements directs.



Robinier faux-acacia (p.12)

Élimination

Les méthodes de lutte varient selon les espèces. Pour la plupart, il est recommandé d'**arracher entièrement les plantes** – y compris les racines – et de les **éliminer par incinération, avec les déchets ménagers**. Attention à ne pas jeter ces plantes dans le compost, car plusieurs néophytes génèrent de nouvelles plantes à partir de petits fragments de tiges, de feuilles, de racines ou de graines.

Il faut éviter à tout prix les dépôts sauvages qui sont à la base de nouveaux foyers de néophytes. Le transport de terre contaminée par ces plantes peut également provoquer leur dissémination. Les mesures de lutte ne sont efficaces que si elles sont répétées plusieurs fois par an et poursuivies pendant au minimum cinq ans. La tâche est moins difficile lorsque l'on agit tôt.

Ailante glanduleux

Ailanthus altissima

Simaroubacée

Origine Est de l'Asie, introduite comme plante ornementale.

Description Feuilles composées, 4-12 paires de folioles. Fruits ailés semblables à ceux du frêne, mais torsadés. Odeur désagréable.

Reproduction Dispersion des graines par le vent, rejets de souche et de racine nombreux et vigoureux.

Lutte Arracher les jeunes plants 4 à 5 fois par an. Anneler / abattre et dessoucheur les grands arbres et rejets, éliminer les fruits. Incinérer racines et inflorescences. Le bois peut être valorisé.

Milieu Essence pionnière qui se développe de préférence sur des sols secs des régions chaudes de plaine, tels que les voies ferrées, ruines, murs et zones rocheuses. C'est une espèce tolérante à la salinité, à la sécheresse et à la pollution atmosphérique.

Bon à savoir L'écorce et les feuilles de l'ailante peuvent provoquer des allergies cutanées.



VENTE, PLANTATION ET TOUTE FORME D'UTILISATION INTERDITES PAR LA LOI ↑ 30 m



Ambroisie à feuilles d'armoise

Ambrosia artemisiifolia

Astéracée

Origine Amérique du Nord, introduite notamment avec des semences de céréales.

Description Feuilles dentées très découpées, vertes des deux côtés. Inflorescence : capitules femelles et mâles séparés, mais sur la même plante. Tige velue, rougeâtre. Annuelle.

Reproduction Par les graines (jusqu'à 60 000 par plante). Les graines peuvent encore germer après plus de 10 ans.

Lutte Arracher manuellement la plante avant la floraison (avec gants et masque, si en fleur). Incinérer toute la plante.

Milieu Sols secs et nus, jachères, bords de routes et voies de chemins de fer, gravières, sols caillouteux, jardins, surfaces agricoles (p. ex. cultures de tournesol ou de colza).

Bon à savoir L'Ambroisie à feuilles d'armoise produit de grandes quantités de pollen, pouvant provoquer de violentes réactions allergiques, notamment de l'asthme et de l'insuffisance respiratoire.



VENTE, PLANTATION ET TOUTE FORME D'UTILISATION INTERDITES PAR LA LOI ↑ 1,2 m



Berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum

Apiacée

Origine Caucase, introduite comme plante ornementale.

Description Tige creuse, velue, tachetée de pourpre, jusqu'à 10 cm d'épaisseur. Feuilles profondément découpées et dentées. Inflorescence : plusieurs grandes ombelles de fleurs blanches.

Reproduction La Berce du Caucase fleurit une seule fois, parfois déjà dès la 2^e année. Se disperse souvent le long des cours d'eau par les graines (jusqu'à 50 000 graines par plante).

Lutte Sectionner la racine à 20 cm de profondeur. Incinérer les inflorescences et racines, le reste de la plante peut être composté. Au minimum, couper l'inflorescence avant la formation des graines.

Milieu Aime les sols humides et profonds, le long des cours d'eau, talus de routes, lisières, jachères, pâturages et jardins.



Bon à savoir La sève de la Berce du Caucase est phototoxique : au contact de la peau exposée au soleil la sève peut provoquer de graves brûlures. Attention à se protéger avec des gants, des manches longues et des lunettes de soleil !

VENTE, PLANTATION ET TOUTE FORME D'UTILISATION INTERDITES PAR LA LOI

↑5 m



Buddléia de David

Buddleja davidii

Scrophulariacée

Origine Chine (Tibet), introduite comme plante ornementale, aussi appelé Arbre à papillons.

Description Feuilles lancéolées, dentées, grisâtres et velues dessous. Fleurs en longs panicules coniques mauves, jusqu'à 50 cm de long.

Reproduction Jusqu'à 3 millions de graines par plante. Dispersion par le vent, l'eau ou l'homme, végétativement par des rejets. Le réchauffement climatique favorise son installation en altitude.

Lutte Couper les inflorescences après la floraison dans les jardins privés pour éviter la formation de graines. Arracher manuellement les jeunes buissons plusieurs fois par an et dessoucher les grands plants. Éliminer les inflorescences et la souche par incinération ; le reste de la plante peut être composté.

Milieu Alluvions, clairières, gravières, sols caillouteux, talus ferroviaires ou routiers, jardins.



Bon à savoir Échappé des jardins, le Buddléia de David forme des populations denses et empêche la reconstitution du couvert forestier, ce qui pose problème en forêt de protection. Les fleurs représentent une source de nectar pour des insectes généralistes, mais en s'installant, il prend la place des plantes nourricières dont les chenilles ont besoin.

VENTE ET IMPORTATION INTERDITES PAR LA LOI

↑ 3 m



Impatiante glanduleuse

Impatiens glandulifera

Balsaminacée

Origine Himalaya, introduite comme plante ornementale.

Description Feuilles opposées, lancéolées et dentées en scie, pétiole et base des feuilles pourvus de glandes. Tige charnue et creuse, légèrement translucide. Fleurs jusqu'à 4 cm, roses. Racines superficielles. Annuelle.

Reproduction Les graines sont éjectées jusqu'à 7 m de distance par une capsule. Dispersion par l'eau ou les activités humaines.

Lutte Arracher la plante entière (facile à déraciner) avant la production de graines, 2 fois par an. Les tiges arrachées peuvent se réenraciner aisément. Incinérer au moins les racines et inflorescences.

Milieu Sols fertiles, forêts riveraines, alluvions, berges.



Bon à savoir Ses peuplements denses concurrencent la flore indigène. Les feuilles contiennent des cristaux d'oxalate de calcium qui les protègent des insectes herbivores. De plus, les glandes sur les feuilles sécrètent une substance consommée par les fourmis qui, en échange, défendent la plante contre les insectes herbivores.

VENTE, PLANTATION ET TOUTE FORME D'UTILISATION INTERDITES PAR LA LOI

↑1,2 m



Laurelle (Laurier-cerise)

Prunus laurocerasus L.

Rosaceae

Origine Asie de l'ouest, sud-est de l'Europe, introduite comme plante ornementale.

Description Feuilles persistantes, coriaces et luisante. Inflorescences en grappes dressées, denses, présentant des fleurs blanches dégageant une odeur d'amande amère.

Reproduction Dispersion des graines par les oiseaux. Multiplication par marcottage ou rejets.

Lutte Arracher 1 fois par an avec un maximum de racines. Faucher 2 fois par an au plus près du sol. Dessoucher ou cercler les arbustes plus gros.

Milieu Sous-bois, forêts, lisières forestières, haies, bords de cours d'eau et friches



Bon à savoir Le Laurier-cerise est toxique pour l'homme tout comme la litière que la plante produit.

VENTE ET IMPORTATION INTERDITES PAR LA LOI

↑6 m



Lupin à folioles nombreuses

Lupinus polyphyllus Lindl.

Fabaceae

Origine Amérique du Nord, introduite comme plante ornementale, fourragère.

Description Inflorescence multiflore en grappe terminale dressée composée de 50-80 fleurs bleues, roses ou blanches. Feuilles à long pétiole, digitées, à 9-17 folioles lancéolées. Annuelle.

Reproduction Par les graines qui sont expulsées des gousses par temps sec. Les graines mûrissent en quelques semaines, et restent viables dans le sol pendant des dizaines d'années.

Lutte Faucher ou arracher 2 fois par an avant floraison.

Milieu Zones humides perturbées telles que les fossés, les talus des voies de communication, les coupes forestières et les prairies extensives.



Bon à savoir Riche en alcaloïde, le lupin peut inhiber le développement des plantes concurrentes. Ses fruits et ses feuilles sont toxiques pour le bétail.

VENTE ET IMPORTATION INTERDITES PAR LA LOI

↑60-150 cm



Renouée du Japon

Reynoutria japonica

Polygonacée

Origine Extrême-Orient, introduite comme plante ornementale et fourragère.

Description Feuilles largement ovales, pointues. Tige formant un zigzag caractéristique, souvent teintée d'un rouge sombre. Inflorescences blanches ramifiées. Système racinaire impressionnant, rhizomes jusqu'à 10 cm d'épaisseur, vivace. Les tiges aériennes dépérissent en hiver, mais repoussent au printemps.

Reproduction Végétative, de nouvelles plantes peuvent se développer à partir de petits fragments de tige, de feuille ou de racine.

Lutte Arracher les plantes isolées avec racines 4 à 5 fois par an. Pour les grandes populations, affaiblir les plantes par des fauches répétées (6 fois par an) ou en pâturant avec des moutons ou chèvres pendant plusieurs années. Ramasser minutieusement tout le matériel fauché / arraché et incinérer. Éviter totalement la fauche au gyrobroyeur, car risque de dispersion de petits fragments. Éviter à tout prix le compostage privé et les déplacements de terre pouvant contenir des fragments de racines.

Milieu Au bord des cours d'eau, dans les lisières, gravières, talus, jardins.



Bon à savoir Grâce à une croissance rapide, la Renouée du Japon envahit rapidement les berges de cours d'eau. Sa propagation entraîne la disparition de la végétation naturelle des berges ainsi que la faune associée. Les parties aériennes meurent en hiver laissant les berges exposées à l'érosion. Les rhizomes déstabilisent les ouvrages de consolidation contre les crues.

VENTE, PLANTATION ET TOUTE FORME D'UTILISATION INTERDITES PAR LA LOI

↑2m



Robinier faux-acacia

Robinia pseudoacacia

Fabacée

Origine Amérique du Nord, introduite comme plante ornementale et mellifère.

Description Feuilles imparipennées, écorce avec crevasses longitudinales, épines à l'aisselle des feuilles, fleurs blanches, odorantes, en grappes lâches.

Reproduction Dispersion des graines par le vent. Rejets de souches et drageons.

Lutte Arracher 2 à 3 fois par an. Anneler / abattre et dessoucher les grands arbres. Incinérer les racines, les fleurs et les graines. Le bois peut être valorisé en piquets ou bois de feu.

Milieu Essence pionnière et aime le soleil, le Robinier s'établit sur des terrains pauvres qu'il enrichit grâce à sa capacité de fixer l'azote atmosphérique à travers ses racines. Il préfère un sol pauvre en calcaire, drainant, plutôt frais, mais pas trop humide. Il a besoin de beaucoup de lumière pour germer.



Bon à savoir La vente et la plantation du robinier est interdite dans le canton de Vaud.

↑ 30 m



Séneçon du Cap

Senecio inaequidens

Astéracée

Origine Afrique du Sud, introduite accidentellement avec la laine de mouton.

Description Plante fortement ramifiée, tige souvent ligneuse, glabre. Feuilles linéaires. Fleurs jaunes. Vivace. Toxique pour le bétail.

Reproduction Jusqu'à 30 000 graines par plante et par an. Dispersion par le vent.

Lutte Arracher 5 à 7 fois par an. Faucher régulièrement les grandes surfaces. Incinérer toute la plante.

Milieu Plante rudérale avec une grande amplitude écologique. Il pousse autant en milieu sec qu'en milieu humide, sur du sol calcaire ou du sol acide, en plaine ou dans des altitudes plus élevées. Les voies de communication (routes et chemins de fer) et les cours d'eau représentent les sites initiaux des nouvelles colonisations.



VENTE, PLANTATION ET TOUTE FORME D'UTILISATION INTERDITES PAR LA LOI

↑ 60 cm



Vigne vierge commune

Parthenocissus inserta

Vitacées

Origine Amérique du Nord, introduite comme plante ornementale.

Description Arbuste grimpant avec vrilles opposées aux feuilles. Feuilles vertes, luisantes et palmatiséquées longues de 5-15 cm. Inflorescence de 10 à 60 fleurs. Se confond très facilement avec la vigne vierge à cinq folioles (*P. quinquefolia*), aussi considérée comme espèce exotique envahissante.

Reproduction Dispersion des graines par les oiseaux et les petits mammifères.

Lutte Dessoucher avec un maximum de racines et tiges radicales. Abattage et fauche des rejets 5 à 6 fois par an, au plus près du sol.

Milieu Jardins, murs, façades, lisières de forêts, haies, forêts alluviales, zones rudérales, talus de voies ferrées et de routes.

Bon à savoir Les baies de la Vigne vierge sont toxiques pour l'homme et le contact avec la sève peut provoquer des irritations et des éruptions cutanées.



VENTE ET IMPORTATION INTERDITES PAR LA LOI



Topinambour

Helianthus tuberosus L.

Asteraceae

Origine Amérique du Nord, introduite comme plante de culture et ornementale.

Description Plante vivace herbacée de la famille des tournesols. Feuilles largement lancéolées, faiblement et irrégulièrement dentées, fleurs jaunes larges de 4 à 8 cm. Rhizomes et tubercules ovoïdes à arrondis.

Reproduction Dissémination quasi exclusivement végétative en produisant un système souterrain constitué de rhizomes et tubercules.

Lutte Arracher durant l'hiver avant la formation de nouveaux tubercules. Faucher 3 à 5 fois par an. Élimination dans une installation de méthanisation ou par incinération.

Milieu Le long des rives des cours d'eau, gravières de basse altitude, forêts riveraines, terres agricoles



Bon à savoir Le topinambour concurrence les plantes cultivées. En raison de son fort pouvoir allopathique le topinambour réduit les taux de germination mais aussi crée de l'ombre et peut être vecteur de maladies. Bien qu'il soit sur la liste des plantes exotiques envahissantes, le Topinambour n'est pas interdit par la loi. Vous pouvez donc continuer à le cultiver dans votre potager, mais prenez garde à ne pas le laisser s'échapper !

↑50-200 cm



Les plantes indigènes invasives et problématiques

Quelques espèces indigènes posent également des problèmes, notamment dans l'agriculture. Certaines sont toxiques pour le bétail, d'autres ont un potentiel de dispersion très élevé et concurrencent les autres espèces en envahissant les parcelles. Voici quelques exemples de plantes indigènes problématiques présentes dans le territoire du Parc, pour lesquelles la lutte est règlementée par l'ordonnance sur les paiements directs (OPD).



Séneçon jacobée

Senecio jacobaea

Le Séneçon jacobée, ou Herbe de Saint-Jacques, est une astéracée aux fleurs jaune orangé. Ses alcaloïdes sont très toxiques pour le bétail, même séchés. Il colonise rapidement les bords de routes et pâturages si sa propagation n'est pas contrôlée.



Chardon des champs

Cirsium arvense

Les chardons, non consommés par le bétail, envahissent rapidement les pâturages. Leurs racines profondes les rendent difficiles à éliminer, d'où l'importance d'agir vite pour prévenir leur installation.



Rumex à feuilles obtuses

Rumex obtusifolius

Le rumex est une véritable mauvaise herbe pour l'agriculture, qui prend la place des bonnes plantes fourragères. Cette plante est évitée par le bétail et il est quasiment impossible de l'éradiquer une fois installée.



Vérâtre blanc

Veratrum album

Le Vérâtre blanc est une plante emblématique des pâturages d'alpage, parfois confondu avec la gentiane jaune. Il est problématique car hautement toxique pour le bétail et l'humain. Sa prolifération dans les zones peu exploitées en fait un réel problème pour le monde agricole.



Des plantes invasives dans mon jardin, que faire ?

- Arracher la plante avec son système racinaire.
- Évacuer le matériel végétal de manière appropriée, soit dans les ordures ménagères pour incinération, soit dans une compostière professionnelle.
- Planter des arbustes ou vivaces indigènes.

Si vous souhaitez absolument conserver votre néophyte envahissante, veillez à éviter qu'elle se propage.

- Couper les inflorescences avant la formation des graines et les évacuer avec les ordures ménagères.
- Éviter que le système racinaire puisse s'étendre à l'aide d'une barrière à rhizomes par exemple.

Planter des arbustes indigènes

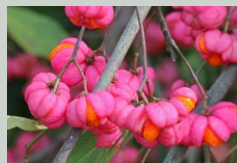
Remplacer les plantes exotiques envahissantes par des plantes indigènes favorise la biodiversité, limite les risques pour le milieu naturel local et assure un jardin plus résilient, adapté au sol et au climat. Il existe un grand nombre d'espèces adaptées à nos jardins, en voici quelques-unes.



Le Sureau noir (*Sambucus nigra*) est précieux au jardin pour ses fleurs et baies comestibles riches en antioxydants, attirant oiseaux et pollinisateurs, tout en offrant une belle floraison et des fruits pour les confitures et sirops.



L'Amélanchier à feuilles ovales (*Amelanchier ovalis*) est apprécié pour ses fleurs blanches printanières, ses baies comestibles attirant oiseaux et pollinisateurs, son feuillage automnal rouge-orange, et sa résistance au froid et aux maladies.

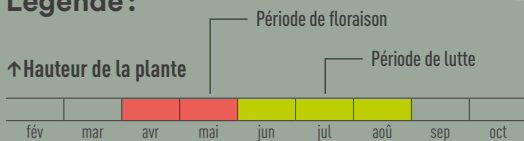


Le Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) est apprécié au jardin pour ses baies décoratives rose-orange qui persistent après la chute des feuilles, son feuillage automnal rouge vif, et son rôle d'abri pour la faune. Il est aussi résistant et facile à entretenir.



Le Groseillier des Alpes (*Ribes alpinum*) est idéal pour sa rusticité, sa faible exigence d'entretien, et son feuillage dense, idéal pour les haies. Ses petites baies rouges comestibles nourrissent les oiseaux et ajoutent une touche colorée.

Légende :



Retrouvez le Parc sur les réseaux sociaux



Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

Place du Village 6 | 1660 Château-d'Œx

t. +41 (0)26 924 23 30 | info@gruyerepaysdenhaut.ch

www.gruyerepaysdenhaut.ch

Document imprimé sur papier FSC

Avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

ainsi que des cantons de Fribourg et Vaud